

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

La casse du code du travail

- Social -

Date de mise en ligne : mardi 4 décembre 2007

Démocratie & Socialisme

Gauche et syndicats scandalisés par la recodification du Code du travail

AFP | 03.12.07 | 18h26

Les députés PS, PCF et Verts, la CGT, le Syndicat de la magistrature et le syndicat des inspecteurs du travail Snutef (FSU) ont vivement protesté lundi, lors d'une conférence de presse commune, contre la recodification du Code du travail qui "remet en cause des droits des salariés".

L'Assemblée nationale examinera mardi un projet de loi ratifiant l'ordonnance du 12 mars 2007 relative au Code du travail, qui réécrit de fond en comble ce texte régissant la vie professionnelle de 17 à 18 millions de salariés. Le texte a déjà été adopté par les sénateurs le 26 septembre.

"C'est scandaleux. Cela devait être une recodification à droit constant, une procédure normale pour rendre un texte lisible et accessible" or, on a "un texte qui va modifier le fond du droit" aux dépens des salariés, s'est indigné le député PS Alain Vidalies.

L'opposition défendra trois motions de procédure et environ 150 amendements pour tenter de modifier le texte.

Elus de gauche et syndicats ont critiqué la "déclassification" de 500 articles, qui passent de la partie législative du Code à sa partie réglementaire, c'est-à-dire qu'ils relèveront de décrets et seront donc plus facilement modifiables.

Ils dénoncent également "l'éclatement du Code du travail" par le transfert de dispositions vers des codes parallèles comme le Code rural, le Code maritime ou le Code des transports, ainsi que l'adjonction "de 1.761 articles supplémentaires".

"L'atomisation du Code du travail, c'est le pire des dangers qui guettent les millions de salariés", a jugé Roland Muzeau (PCF).

Selon l'inspecteur du travail Richard Abouzit, les salariés agricoles "perdront le 1er mai comme jour férié et l'affichage du nombre d'heures travaillées ne sera plus obligatoire".

Martine Billard (Verts) s'est élevée contre "le silence total" dans lequel s'est faite cette recodification, à laquelle l'Assemblée a prévu de consacrer "moins d'heures de débat que pour le texte sur les chiens dangereux".

Elle s'est inquiétée "d'ajouts ou de suppressions significatifs" comme le fait que "le travail dominical sera désormais subordonné aux besoins du public".

L'inspecteur du travail Gérard Filoche, membre du conseil national du PS, s'est élevé contre "la suppression du doublement des indemnités de licenciement accordé en 2002" et "le partage des obligations en matière d'hygiène et de sécurité entre l'employeur et le salarié".

Hélène Franco (syndicat de la magistrature, gauche) a dénoncé un "droit notablement complexifié" et "une

protection moins forte pour les salariés".

Dans un communiqué, la rapporteure UMP du projet, Jacqueline Irlès, a défendu le texte qui "permet de rendre plus accessible le Code du travail, sans modifier le contenu".

Selon elle, il va "également permettre d'insérer des dispositions votées récemment", comme "la formation des femmes reprenant une activité" ou "combler des oublis en matière de congé maternité"

Dans Les Echos 28 novembre 2007 : « *Les députés PS tentent de repousser la refonte du Code du travail La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté, hier, le projet de loi de refonte du Code du travail, qui ratifie l'ordonnance du 12 mars 2007 et qui a déjà été adopté par les sénateurs, le 26 septembre. Le PS et le groupe GDR (PCF-Verts) ont voté contre ce texte et ont réussi, contre l'avis du rapporteur, Jacqueline Irlès (UMP), à faire adopter un amendement repoussant au 1er janvier 2009 l'application du nouveau Code, réécrit à droits constants dans un but de simplification.*



Amendements

Le Nouveau Centre s'est associé à la démarche de la gauche. Le projet de loi sera examiné en séance le 4 décembre. »

Un espoir ?

Et en plus, on a fait (Richard Abauzit) les amendements (ci joints)